

Association PSE suisse
M. Thomas Ammann
Bahnhofstrasse 1
6403 Küssnacht
Suisse

Contact Michael Binz
Téléphone +41 (0)31 320 22 45
Courriel michael.binz@vkf.ch

Berne, le 1^{er} février 2016

Explication concernant la procédure de reconnaissance des mesures de protection incendie pour isolation thermique extérieure crépie (ITEC)

Monsieur,

Lors de sa séance du 27 janvier 2016, la commission de la technique de construction (CTC) a traité votre question concernant la reconnaissance des bandes filantes de protection incendie et prend position comme suit :

Les prescriptions de protection incendie de l'AEAI définissent des objectifs de protection pour les systèmes de revêtements de parois extérieures avec isolation thermique combustible et / ou revêtements combustibles de parois extérieures. Une bande filante de protection incendie à elle seule ne peut pas garantir l'atteinte de ces objectifs. Pour cela, des systèmes coordonnés sont nécessaires. Une reconnaissance des bandes filantes de protection incendie en tant que composantes individuelles ne serait donc pas pertinente. L'AEAI peut seulement établir des reconnaissances pour des systèmes complets de revêtements de parois extérieures.

Le document fixant l'état de la technique (DET) de l'Association PSE définit les composantes de systèmes et les variantes d'exécution possibles pour l'isolation thermique extérieure crépie. La commission technique pour la protection incendie (CTPI) de l'AEAI a vérifié la compatibilité de ce document avec les prescriptions suisses de protection incendie et l'a ajouté à la liste des DET reconnus. Cet acte souverain équivaut à une reconnaissance et confirme la possibilité d'utilisation des systèmes définis au sens des prescriptions de protection incendie de l'AEAI. La bande filante de protection incendie alternative « Bande filante de protection incendie CH PIR UB 3.2 », figurant dans l'annexe A spécifique au produit du DET, fait donc partie du système reconnu par l'AEAI.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Association des établissements cantonaux
d'assurance incendie AEA I
Technique de construction


Michael Binz


Werner Berger